|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/NP/MOP/DEC/3/930 novembre 2018FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Troisième réunion

Charm el-Sheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018

Point 13 de l’ordre du jour

# décision adoptée par les parties au protocole de nagoya sur l’accès et le partage des avantages

**3/9. Renforcer l’intégration au titre de la Convention et de ses protocoles pour ce qui est des dispositions relatives à l’accès et au partage des avantages**

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages*,

*Rappelant* la décision[XII/13](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-13-fr.pdf) de la Conférence des Parties concernant des moyens éventuels de promouvoir des approches intégrées pour les questions concernant à la fois les dispositions de la Convention relatives à l’accès et au partage des avantages et les dispositions du Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation,

*Prend note* des moyens proposés pour renforcer l'intégration[[1]](#footnote-1), et *accueille avec satisfaction* la décision 14/31 de la Conférence des Parties.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Voir CBD/SBI/2/22, partie I, recommandation 2/14, Partie B. [↑](#footnote-ref-1)